



Aux contribuables de la susdite municipalité

## **Avis public**

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

**QUE** lors d'une séance ordinaire, tenue le quatrième jour du mois de juillet 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 327-1 modifiant le règlement 327 intitulé « Règlement sur les taux de taxes et les tarifications pour l'année 2022 »*

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du greffier-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce vingt-neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier